



Coordination Syndicale Départementale CGT des Services Publics du Puy-de-Dôme

Monsieur le Président du CDG 63
7 rue Condorcet
La Pardieu
63063 Clermont-Ferrand Cedex 1

Clermont-Ferrand le 24 mars 2022

Objet : Préavis de grève de 0 h à 24 h pour les journées du vendredi 1^{er} avril au samedi 30 avril 2022

Monsieur le Président,

La loi dite de transformation de la Fonction publique entend bien changer la nature de la Fonction Publique Territoriale et le gouvernement utilise des moyens de grande ampleur afin d'atteindre ce but.

Nous constatons une absence totale de réponse de la part du Gouvernement malgré les nombreuses interpellations et mobilisations des salariés du secteur public.

POURTANT, les agents répondent toujours présent.e.s, et ce malgré un état d'épuisement évident et un manque de moyens déplorable entraînant une maltraitance institutionnelle qui met à mal la qualité du Service Public et la santé des professionnel.le.s.

Macron a déclaré la guerre aux services publics territoriaux et aux agents chargés de les mettre en œuvre ! Vol congés, droit de grève restreint, 1607 heures imposés, casse du statut, remise en cause des « bénéfiques » qui permettait de compenser l'écart des salaires Public/Privé et séduisait les travailleurs arrivant sur le marché du travail. Cette loi devrait être nommée « **Loi de casse de la Fonction Publique Territoriale !** »

**Les premiers de corvées sont en colère !
Il est URGENT de réagir !**

Il en va de la force vive de notre pays, qui comme l'a dit Monsieur MACRON, permet à l'Etat de tenir en cas de crise. Il serait plus que temps de ne pas l'oublier et d'honorer de si belles paroles. Nous en sommes loin.

Le gouvernement prévoit pour la fin d'année de faire passer une ordonnance portant « Codification » du statut, ce qui implique le passage des droits collectifs à des droits renégociables attachés à la collectivité ou à l'administration. **C'est la fin du droit** à la carrière, aux avancements, la fin des commissions de réforme, des instances paritaires, du Conseil supérieur de la Fonction Publique Territoriale, c'est **l'ouverture à marche forcée de la mise en concurrence** entre salariés, contractuels et fonctionnaires.

Le but : aller vers une privatisation massive, transformant de fait un système fondé sur l'égalité de traitement des usagers et des agents en un système ubérisé, privatisé, concurrentiel...

Nous avons d'autres choix : une autre répartition des richesses, un autre modèle de société, un autre système de développement économique, soucieux de la planète et de ceux qui l'habitent.



Coordination Syndicale Départementale CGT des Services Publics du Puy-de-Dôme

Nous devons défendre notre modèle de Fonction Publique qui est la clé de voûte de notre modèle social, préservant en toutes circonstances l'intérêt général.

C'est pourquoi la Fédération CGT des Services publics revendique :

- ▶ L'abrogation de la loi de transformation de la fonction publique : le maintien de tous les accords antérieurs à 2001 sur le temps de travail et la non application autoritaire des 1607 heures annuelles ;
- ▶ 10 % de temps de travail en moins pour un temps de travail hebdomadaire à 32 heures ;
- ▶ Dégel du point d'indice et 10% d'augmentation immédiate de sa valeur pour le rattrapage des dix dernières années ;
- ▶ 10% d'effectif supplémentaire ! C'est 500 000 emplois à créer, de suite, et un plan de création massive de postes de fonctionnaires car les besoins sont importants dans toutes les collectivités ;
- ▶ L'abrogation du jour de carence ;
- ▶ L'abandon des projets de réforme en cours et notamment le projet de loi 3 Ds.

Afin de permettre aux salarié-e-s et agent-e-s de défendre leur santé, leur emploi, pour améliorer leurs conditions de travail,

Afin de permettre à l'ensemble des agents de la Fonction publique territoriale et des salariés relevant de la partie privée de notre champ fédéral (entreprises de l'eau et de l'assainissement, thanatologie, secteur privé du logement social) **de faire entendre leur voix,**

Afin de couvrir l'ensemble des initiatives et mobilisations qui pourront être décidées au plan local comme national,

La Coordination Syndicale Départementale (C.S.D) du Puy de Dôme, sous couvert de la Fédération CGT des Services publics, dépose un préavis de grève de 0 à 24 h pour les journées du 1er avril 2022, 2 avril 2022, 3 avril 2022, 4 avril 2022, 5 avril 2022, 6 avril 2022, 7 avril 2022, 8 avril 2022, 9 avril 2022, 10 avril 2022, 11 avril 2022, 12 avril 2022, 13 avril 2022, 14 avril 2022, 15 avril 2022, 16 avril 2022, 17 avril 2022, 18 avril 2022, 19 avril 2022, 20 avril 2022, 21 avril 2022, 22 avril 2022, 23 avril 2022, 24 avril 2022, 25 avril 2022, 26 avril 2022, 27 avril 2022, 28 avril 2022, 29 avril 2022 et 30 avril 2022.

Notre organisation reste disponible pour toute négociation sur les revendications du personnel

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de notre haute considération.

**Pour la C.S.D C.G. T
Le secrétaire général**

Aodren LE GUERN_

Préavis de grève adressé ce jour à Mr le Préfet